

# CAP ADAPT



# CAP ADAPT

SPORT | SANTÉ | BIEN-ÊTRE



# Qu'est qu'une Maison Sport Santé ?

## Quel public ?

Pour les personnes en bonne santé n'ayant jamais pratiqué de sport

Pour toutes les personnes souhaitant débiter, développer ou reprendre une activité physique peu importe leur âge.

Pour les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) ou/et d'une maladie chronique

# Les missions

Accueillir tout type de public

-  
Prise en charge et accompagnement par des professionnels du sport et de la santé



Orienter chaque personne vers la ou les structures les plus adaptées

-  
Participer à des protocoles de recherche

-  
Proposer des formations

Proposer un bilan de condition physique

-  
Être un lieu de pratique

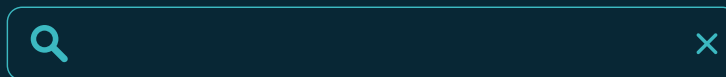


## Les différents types de MSS :

Structures privés - Etablissements publics - Association -  
Plateforme internet - Structures itinérantes

# La plateforme "On y va !"

ON Y VA!



C'est un moteur de recherche pour faciliter l'accès à une activité physique



Suite à votre passage chez un médecin et une prescription d'activité physique, vous serez grâce à cette plateforme orienté vers les structures pouvant vous accueillir et réaliser un bilan en activité physique adaptée



# Le bilan d'activité physique adaptée



Evaluation des  
besoins et des  
attentes du  
pratiquant



Evaluation de la  
condition  
physique



Evaluation de son  
niveau d'activité  
physique,  
sédentarité et  
perception de sa  
santé



# Qu'est-ce que l'activité physique adaptée (APA)



*APA est le domaine scientifique et professionnel de l'Activité Physique (AP) s'adressant à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans les conditions ordinaires et qui présentent des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.*

Société Française des Professionnels en APA



# La Prescription d'Activité Physique Adaptée

Le but de la prescription d'APA est de permettre aux personnes d'adopter un mode de vie actif sur une base régulière. Elle est destinée à tous.

Prescription par les médecins généralistes

Notamment pour les personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une maladie chronique (hypertension, obésité, dépression...)



Actuellement, il n'existe aucun remboursement de la part de l'Assurance Maladie. Certaines Mutuelles et collectivités locales proposent une prise en charge financière de l'activité physique.

# Quelles sont les mutuelles qui proposent une prise en charge pour l'activité physique ?

*Voici une liste non-exhaustive de mutuelles qui proposent une prise en charge financière de séances d'activités physiques adaptées selon différentes modalités. Si votre mutuelle n'y figure pas, nous vous encourageons vivement à vous renseigner auprès de votre conseiller*

## **ADREA Mutuelle**

ADREA propose dans une partie des contrats entreprise, une prise en charge financière d'un programme adapté et/ou une inscription à une activité physique et sportive à hauteur des frais engagés, dans la limite de 500€ par salarié tous les 2 ans en cas d'affection longue durée ou d'absence pour maladie de plus de 3 mois continus.

## **Allianz**

ALLIANZ prend en charge le dispositif « sport sur ordonnance » à hauteur de 500€ sur deux ans pour ses adhérents en Affection Longue durée de moins de 3 ans ou les personnes ayant contracté une forme de Covid-19 ayant nécessité une hospitalisation en réanimation ou soins intensifs.

## **Harmonie mutuelle**

Harmonie Mutuelle a mis en place depuis le 1er janvier 2018 un forfait de remboursement de l'activité physique adaptée pour certaines gammes. Selon les garanties souscrites, ce forfait est compris entre 60 et 240 € par bénéficiaires et par an.

## **CNM**

Dans le cadre du « Sport sur ordonnance », la CNM Prévoyance Santé prévoit un remboursement de l'Activité Physique Adaptée des patients à hauteur de 200€ par an selon leurs revenus.

## **AXA**

La complémentaire Santé AXA propose un remboursement de l'Activité Physique à hauteur de 200€ par année civile si celle-ci est prescrite et adaptée aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique.

## **Aubéane**

La mutuelle Aubéane propose un remboursement de 20 à 100 € pour une pratique d'activité physique adaptée. Prise en charge dans le cadre du sport sur ordonnance pour les patients atteints d'une ALD sur présentation de la prescription médicale et de la facture détaillée et acquittée.



### **M comme Mutuelle**

Selon les niveaux de garanties souscrits, les prestations de M comme Mutuelle prévoient une prise en charge de l'activité physique jusqu'à 150 € par an et par bénéficiaire. Cette prestation concerne l'inscription à une activité sportive au bénéfice du membre participant et de ses ayants droit que ce soit dans le cadre d'une prescription médicale d'activité physique adaptée ou non

### **CREPSA Action Sociale**

Crepsa Action Sociale propose aux salariés relevant de la convention collective nationale des sociétés d'assurances une participation de 250 € pour un abonnement sportif sur présentation d'une prescription médicale.

### **MACSF**

La MACSF propose dans le cadre de son « pack bien être » un remboursement à hauteur de 120€ par an et par bénéficiaire pour des séances d'Activité Physique Adaptée prescrites par le médecin traitant pour les patients en Affection Longue Durée.

### **LMP**

La LMP propose un forfait de 150 € par an pour une inscription à un club sportif.

### **CCMO**

Dans le cadre « Sport sur ordonnance », la CCMO propose un remboursement de l'Activité Physique Adaptée prescrite par le médecin traitant pour 10 séances à hauteur de 25€ par séance.

### **MAPA**

MAPA propose un remboursement pouvant aller jusqu'à 300€ / an pour une pratique sportive encadrée dans le cadre du sport sur ordonnance

### **Mutuelle JUST**

La mutuelle JUST propose des forfaits allant jusqu'à 500€ pour le remboursement des séances d'Activité Physique prescrites par le médecin traitant pour les patients en Affection Longue Durée ou les patients ayant contracté une forme grave du Covid-19 ayant nécessité une hospitalisation en réanimation ou en soins intensifs.

### **MBA Mutuelle**

La MBA accompagne ses adhérents en Affection Longue Durée en participant aux frais liés à l'Activité Physique Adaptée à hauteur de 100€ par an et par bénéficiaire.

### **Matmut**

La MATMUT propose un remboursement de l'Activité Physique allant jusqu'à 400€ par an en fonction du niveau de garantie choisi.

### **MGEFI**

La MGEFI propose aux patients en ALD ou atteints d'une maladie chronique une prise en charge financière des séances prescrites d'Activité Physique Adaptée à hauteur de 60 à 240 € par an en fonction du contrat souscrit.

### **Malakoff Humanis**

Dans le cadre de la garantie « Maladies redoutées », Malakoff Humanis rembourse l'activité physique adaptée prescrite par le médecin dans le cadre du sport sur ordonnance à hauteur de 500 €.

### **Groupe MDS**

Le dispositif « Sport sur Ordonnance » du groupe MDS propose une prise en charge financière à hauteur de 500€ sur 2 ans pour les personnes en situation d'ALD ou ayant contracté une forme grave du Covid-19 qui pratiquent une activité physique dans les centres labellisés

### **MCF**

La mutuelle centrale des finances (MCF) propose un forfait pour des séances d'exercices physiques pré-opératoires dans le cadre du traitement d'un cancer. Forfait de 30 € par séance effectuée dans le mois qui précède l'intervention chirurgicale, dans la limite de 30 séances, sur présentation d'une prescription médicale préconisant les séances

### **MERCER**

La complémentaire santé MERCER propose un remboursement à hauteur de 200 € pour des séances d'Activités Physiques Adaptées prescrites par le médecin traitant aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique

### **MNH**

La MNH propose à ses adhérents retraités, inscrits dans les garanties MNH Evolya seniors et MNH Essentya seniors un forfait de 40 € pour l'inscription à une structure proposant de l'activité physique.

### **MACIF**

La MACIF propose un forfait de 40€ pour la pratique d'activité physique adaptée dans le cadre de la prévention des risques cardiovasculaires.

### **Swiss Life**

Sur présentation de la prescription médicale d'activité physique adaptée, SWISS LIFE propose un remboursement de la pratique, à hauteur de 100 à 275 € par année civile en fonction du contrat souscrit.

### **MNT**

La MNT propose à ses adhérents en Affection Longue Durée un remboursement de l'Activité Physique Adaptée à hauteur de 60€ à 240€ par an en fonction du niveau de garantie souscrit.

### **Mutuelle des services publics**

La mutuelle des services publics propose un remboursement de 90 € par trimestre pour la souscription à un abonnement sportif pour les adhérents atteints d'une ALD dans le cadre du sport sur ordonnance.

### **Radiance mutuelle**

Radiance mutuelle propose forfait de 500 € sur deux ans dans le cadre du sport sur ordonnance.

### **Mutane**

Mutane et plus prévoit une participation financière pour une inscription à une structure proposant de l'activité physique adaptée encadrée par un professionnel formé.

### **UNEO**

UNEO propose pour les patients atteints d'Affection Longue Durée une prise en charge de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à hauteur de 150 € par an.





Pour plus d'informations :

18, rue du Landreau, 49070

BEAUCOUZE

06-76-49- 14- 76

[contact@capadapt.fr](mailto:contact@capadapt.fr)



SPORT



SANTÉ



BIEN-  
ÊTRE

